

## ACÉQUINOCYL TECHNIQUE

### POUR LA FABRICATION ET LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

Ce produit est un acaricide devant servir à la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires

Solide

**ATTENTION**



**POISON**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**PRINCIPE ACTIF :**

Acéquinocyl..... 96,8 %

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28639 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET : 200 L**

**UPL AgroSolutions Canada Inc.  
PO Box 12219  
Research Triangle Park, NC 27709**

**Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071**

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

2024-1378

2024-06-04

## MODE D'EMPLOI

Utiliser uniquement dans la fabrication de produits acaricides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

**NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

**NE PAS** rejeter l'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, dans des lacs, ruisseaux, étangs, estuaires, océans ou autres plans d'eau.

## PRÉCAUTIONS

### EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Nocif en cas d'inhalation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Rincer immédiatement la peau ou les yeux touchés par le concentré. Pour manipuler le concentré, mettre des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues et un pantalon long. Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Après l'emploi, se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les remettre. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale. Garder les personnes non protégées éloignées de la zone d'exploitation. En cas d'accident, enlever les vêtements contaminés et bien laver la peau avec du savon et de l'eau. **NE PAS** rejeter l'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, dans des lacs, ruisseaux, étangs, estuaires, océans ou autres plans d'eau.

## PREMIERS SOINS

Éloigner la personne de la zone contaminée et enlever ses vêtements contaminés. La garder au chaud, confortable et au repos.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petits gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2024-1378

2024-06-04

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques.

## **ENTREPOSAGE**

Peut être entreposé à la température ambiante. Ce produit ne doit pas être entreposé à des températures extrêmes. Conserver dans le contenant d'origine. S'assurer que le contenant est fermé de façon étanche et entreposer dans un endroit sec.

## **EN CAS DES DÉVERSEMENTS**

Nettoyer le déversement immédiatement. Déposer le produit et les matériaux de nettoyage contaminés dans un contenant à déchets chimiques. Laver la zone contaminée avec du savon et de l'eau. Ramasser le liquide de lavage avec un matériau absorbant et déposer dans un contenant jetable.

**POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300**

## **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens doivent éliminer la matière active non utilisée et les contenants dont ils veulent se départir conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

UPL et le logo d'UPL sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.  
©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )